

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Deuxième Commission
Point 54 de l'ordre du jour
Développement durable

**Lettre datée du 27 septembre 2007, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À l'initiative du Président de l'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono, une réunion spéciale des dirigeants des pays à forêt tropicale s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, le 24 septembre 2007.

Cette rencontre spéciale a réuni des chefs d'État et de gouvernement ainsi que de hauts responsables des pays suivants : Brésil, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Gabon, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et République démocratique du Congo.

À l'issue de la réunion, les dirigeants ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont insisté sur le renforcement de la coopération entre les pays à forêt tropicale, et attiré l'attention sur d'importants principes concernant la gestion durable des forêts et le rôle de celles-ci dans le contexte des changements climatiques (voir annexe).

À cet égard, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(Signé) R. M. Marty M. Natalegawa



**Annexe à la lettre datée du 27 septembre 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des dirigeants
des pays à forêt tropicale**

(New York, le 24 septembre 2007)

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau du Brésil, du Cameroun, de la Colombie, du Congo, du Costa Rica, du Gabon, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou et de la République démocratique du Congo, réunis à New York le 24 septembre 2007, avons décidé de renforcer la coopération entre les pays ayant la chance de posséder des forêts tropicales.

Nous décidons de soutenir la croissance économique et le développement durables et de favoriser l'élimination de la pauvreté tout en intensifiant notre action collective en faveur de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts, et en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, énoncés entre autres dans la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts et dans Action 21 – textes tous deux adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, en 1992 –, et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tout en réaffirmant et en soutenant le principe des responsabilités communes mais différenciées et les droits souverains des pays sur leurs ressources naturelles, nous estimons que les pays industrialisés sont les premiers responsables de l'effet de serre à l'origine du réchauffement climatique et de ses conséquences, et qu'il leur incombe au premier chef de résoudre les difficultés liées à l'adaptation à la situation ainsi créée et à la réduction de ces phénomènes. Nous prenons note avec inquiétude des conclusions formulées récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, selon lesquelles les forêts risquent d'être au nombre des principales victimes des changements climatiques, ce qui aura des conséquences funestes sur l'environnement et les écosystèmes et, en particulier, sur les moyens de subsistance des populations dont le sort est directement lié à la forêt.

Notant que tous les types de forêts, y compris les forêts tropicales, jouent un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre écologique en tant que sources, puits et réservoirs de gaz à effet de serre, nous soulignons que les forêts tropicales de nos pays, soit environ la moitié des forêts tropicales du monde, pourvoient à la subsistance de nombreuses populations dont elles constituent aussi le patrimoine culturel, et que les écosystèmes de ces forêts, abritant diverses espèces biologiques, constituent des réserves de ressources génétiques utiles pour l'alimentation, la médecine et divers biens et services qui peuvent contribuer à la survie des générations actuelles et futures de l'humanité.

Nous nous engageons également à entreprendre avec les parties prenantes et les pays intéressés une action constructive sur d'autres questions tout aussi

importantes. À cet égard, nous appuyons l'action menée pour lutter contre le retrait des glaciers, qui menace l'approvisionnement en eau nécessaire aux activités agricoles et humaines de nombreuses populations dans certains pays en développement.

Conscients que de nombreux pays en développement peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions dues au déboisement, au dépérissement de la forêt et au changement dans l'utilisation des sols, nous estimons cependant que pour les pays en développement, la réduction des émissions dues au changement d'affectation des terres est tout aussi complexe et tout aussi contraignante que peut l'être, pour les pays développés, la réduction des émissions dues à l'activité industrielle et à la production d'énergie. Nos pays s'engagent à coopérer entre eux pour ralentir, arrêter et inverser la déforestation, et pour promouvoir la restauration des sols forestiers dégradés, ainsi que la gestion et la conservation de la forêt.

Nous demandons que soient concrétisés les engagements pris, y compris par les pays figurant à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'appuyer nos initiatives, grâce au renforcement des capacités, à la recherche-développement et au transfert de technologies appropriées et écologiquement rationnelles.

Nous demandons aussi que soient mobilisées des ressources nouvelles et supplémentaires en quantités suffisantes pour la mise en œuvre de méthodes d'action non restrictives et de mesures d'incitation, dans le cadre de la Convention et d'autres instances internationales, afin d'appuyer nos initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter le piégeage du dioxyde de carbone par la gestion forestière durable et la préservation des forêts, et à accroître la capacité des puits de carbone par le boisement et le reboisement, y compris l'aide à l'intervention précoce, de 2008 à 2012 et l'élargissement de la portée des interventions après 2012. Nous demandons en outre que les zones protégées fassent l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale.

Nous nous engageons à œuvrer de concert au succès de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui aura lieu à Bali, du 3 au 14 décembre 2007, sous les auspices du Gouvernement indonésien. À ce sujet, nous veillerons à ce que les instruments relatifs à l'évolution du climat comportent un plan par étapes pour l'examen, de manière juste et équitable et dans l'intérêt commun des pays à forêt tropicale, des questions pertinentes concernant les forêts.

Pleinement conscients de la valeur d'un dialogue et d'une coopération constants et intensifiés, nous nous engageons à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les gouvernements et les peuples des pays à forêt tropicale et invitons les autres pays possédant de telles forêts à participer activement à cette collaboration.

Nous réaffirmons également notre appui aux instruments et mécanismes des Nations Unies ayant trait aux forêts, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en

Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
